



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question au Gouvernement n° 4277

Texte de la question

CHÔMAGE DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Gilles Lurton, pour le groupe Les Républicains.

M. Gilles Lurton. Madame la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, l'augmentation ininterrompue des chiffres du chômage depuis le début de ce quinquennat s'est encore aggravée au mois d'août. Plus de 750 000 jeunes restent sans emploi ni formation, chiffre bien supérieur à la moyenne européenne.

Dans notre pays, le taux de chômage des 15-24 ans excède largement ceux de l'Allemagne, des Pays-Bas ou du Royaume-Uni. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques, ces pays « ont fait le choix de l'association des études et du travail en encourageant le développement de l'apprentissage ». L'Allemagne et le Royaume-Uni ont mené, depuis 2009, une réforme de l'apprentissage de grande ampleur, en intégrant les principes fondamentaux de performance et d'autonomie. Les résultats sont là : dans ces pays, le chômage diminue.

Pour ce qui vous concerne, vous avez fait le choix, dès le début du quinquennat, de privilégier la montée en puissance des emplois d'avenir : 10 milliards d'euros y ont été consacrés, au détriment de l'apprentissage, qui constitue pourtant une véritable insertion vers l'emploi.

Dans un rapport du mois d'octobre, la Cour des comptes dénonce un enchevêtrement de dispositifs qui concernent majoritairement le secteur non-marchand et génèrent des dépenses publiques sans créer d'activité. Les formations liées à ce type de contrats ne sont pas suivies car elles ne fournissent aucune qualification. C'est ce que nous n'avons cessé de dénoncer depuis le début du quinquennat.

Malgré les conclusions de ce rapport, vous persistez, alors que la Cour des comptes demande de redéployer les crédits vers des dispositifs d'accompagnements plus efficaces, comme l'apprentissage.

Madame la ministre, allez-vous suivre les conclusions de ce rapport et prendre exemple sur les autres pays européens ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Mme Myriam El Khomri, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social. Monsieur Lurton, je ne commencerai pas par une bataille de chiffres. Notre pays se situe en effet dans la moyenne haute, en Europe, pour ce qui est du chômage des jeunes, mais mon appréciation diffère de la vôtre :

le niveau est pratiquement stable par rapport à mai 2012. (*Protestations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Il est vrai toutefois que nous nous situons dans une moyenne haute.

La question est, en réalité, de savoir ce que nous avons mis en œuvre. Il est clair que nous avons travaillé sur l'orientation scolaire, en vue notamment de lutter contre les sorties du système scolaire sans qualification. Le nombre de jeunes désignés comme « NEET » – *Not in Education, Employment or Training* – est ainsi passé de 150 000 à 110 000 par an. C'est là un point essentiel, sur lequel nous travaillons avec la ministre de l'éducation nationale.

Deuxième aspect : la formation. Il faut porter un regard critique sur notre pays dans ce domaine car l'accès à un niveau de qualification est évidemment porteur, par la suite, sur le marché de l'emploi. Ainsi, 25 % des formations proposées dans le cadre du plan « 500 000 formations supplémentaires », que nous mettons en œuvre avec les présidents de région et que nous promovons avec Clotilde Valter et les partenaires sociaux, sont destinées aux jeunes.

Une autre donnée n'a malheureusement pas été prise en compte dans le rapport de la Cour des comptes : comme le montre un rapport de la DARES – direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques – publié le 5 octobre dernier, trois jeunes sur quatre en emploi d'avenir ont bénéficié d'une formation, et la moitié d'entre eux ont bénéficié d'une formation certifiante, ce qui est, bien sûr, essentiel.

Il convient enfin de citer la garantie jeunes.

La loi travail contient deux mesures spécifiques : l'obligation de publier les taux d'insertion des voies de formation, élément important pour l'orientation ; la valorisation de l'apprentissage, qui s'est déjà traduite par une augmentation de 5 % des entrées dans cette filière. Nous continuons donc dans la voie tracée. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4277

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 octobre 2016](#)